

# Questions fréquemment posées

## Pour le comité circulation

### Fonctionnement

- **Combien de temps avant d'avoir un suivi?**

Le délai moyen de **traitement d'une requête est de trois mois**, comprenant cinq étapes. Il peut varier en fonction des spécificités du dossier, de ses implications et des conditions climatiques.

### Étapes

1. Réception de la demande, ouverture de la requête et accusé de réception.
2. Analyse et étude de la demande, présentation des résultats au comité de circulation.
3. Recommandation formulée par le comité et prise de décision subséquente par le conseil.
4. Communication (requérant, citoyen.ene.s, etc.).
5. Réalisation, implantation et suivi (si requis).

- **Le Comité de circulation de la Ville de Pincourt regroupe** des conseillers et employés municipaux ainsi qu'une policière de la Sûreté du Québec.

### Demandes de dos d'âne

**(Exemple de lieux : coin du boul. Olympique et de la 19<sup>e</sup> avenue, la 22<sup>e</sup> avenue)**

Suivant une analyse approfondie, le comité circulation a pris la décision de concentrer l'installation de dos d'âne à proximité des parcs et des écoles, considérant cette mesure comme une solution d'atténuation à long terme. Il est à noter que l'aménagement de ces dispositifs compromet la rapidité et l'efficacité des interventions du Service d'urgence et de protection.

D'autre part, lors des futures réfections de rues où il est jugé important de réduire la vitesse, **les traverses surélevées** (aussi appelées intersections surélevées ou passages piétonniers surélevés) **seront privilégiées**. En effet, elles sont plus efficaces et sécuritaires que les dos d'âne traditionnels, qui seront de moins en moins utilisés pour ralentir les voitures.

### Vitesse et non-respect des arrêts et des feux de signalisation

**(Exemple de lieux : boulevard Cardinal-Léger, rue Bellevue, au coin de la 9<sup>e</sup> avenue et les passages piétons)**

- L'implantation de nouveaux aménagements routiers, avec la collaboration de plusieurs services de la Ville, privilégieront la diminution de la vitesse des conducteur.trice.s, et ce, à l'aide des tactiques suivantes :
  - Rétrécissement de la chaussée avec terre-plein central.
  - Installation de chicanes qui représentent une série d'obstacles des deux côtés de la chaussée, afin de réduire la largeur de celle-ci.
  - La réduction de la largeur des voies.
  - La réduction de la vitesse à 40 km/h, sur les rues où le 50 km/h était actif.

- Le comité apportera une attention particulière aux zones comprenant des parcs et des écoles (notamment le non-respect des feux clignotants sur les autobus scolaires).



De plus, la Ville prévoit une campagne de sensibilisation, en collaboration de la Sûreté du Québec. Un rappel que des sanctions salées sont données aux automobilistes qui ont créé des situations dangereuses ainsi que des excès de vitesse.

Photo : Ville de Longueuil, aménagement de saillie et d'une chicane.

### Feux de circulation

- **Boulevard Cardinal-Léger et les passages pour piéton, via la bretelle de l'autoroute 20 :**  
À noter que ces feux sont sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ). Préoccupée par la sécurité des automobilistes, piétons et cyclistes à cette intersection, la Ville a sollicité à plusieurs reprises le MTQ et soumis des solutions, mais aucun changement n'est encore prévu à cet endroit par le ministère.

### Stationnement dans les rues

- **Pancartes de signalisation d'interdiction de stationnement dans les rues :** La Ville de Pincourt applique les normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable relatives à la signalisation des routes et des voies cyclables, via le [Tome V – Signalisation routière](#). De cette façon, la distance d'installation entre les poteaux est régie.